

PLUS VITE, PLUS SIMPLE, PLUS SÉCURISÉE : DÉCOUVREZ LA NOUVELLE PLATEFORME DE SOUSCRIPTION SCPI!

En savoir +







## Ce qu'il faut retenir







L'intégration de la plateforme de souscription SCPI AEW Patrimoine à Mysys a pour objectif de digitaliser un processus aujourd'hui manuel.

Ce 1er lot doit permettre une **diminution des erreurs de saisie**, une **amélioration de la conformité des souscriptions** (contrôle de présence médias et âge du souscripteur) et une **amélioration du délai de souscription**.





- Sur le marché primaire
- Pour les personnes physiques
- Individuellement ou en co-souscription entre époux ou Pacsés

**L'accès à la plateforme** est automatiquement paramétré selon votre profil métier (valideur / non-valideur).

La correction n'est possible que par abandon du dossier en cours puis création d'un nouveau dossier si :

- Les données sont erronnées dans MySys (exemple : Tel ou mail client)
- Des données obligatoires sont manquantes dans MySys (exemple régime matrimonial)



**Certains parcours restent en mode papier** (maintien des procédures actuelles) :

- Souscription en indivision *(union libre, concubinage, entité jointe indivision...)*
- Souscription démembrée
- Souscription pour une personne de plus de 80 ans
- Souscription pour un mineur
- Souscription > à 2 co-souscripteurs
- Souscription personne morale
- Souscription marché secondaire



### Ce qu'il faut retenir



Cette plateforme va également vous permettre de suivre plus facilement l'avancement d'une souscription :

#### Notifications conseiller:

- Une fois le dossier signé ou co-signé
- Quand les parts sont en cours de création par AEW
- En cas d'annulation par le Back-office AEW

#### **Notification Client:**

- Relance signature
- Validation de la souscription
  - Individuelle personne physique
  - Co-souscription entre époux ou Pacsés

Vous devez importer le **bulletin de souscription dans** le classeur client.





#### Les étapes du déploiement :

- 14 Novembre 2022 : Lancement avec les Caisses d'Epargne Pilote
- **05 Décembre** 2022 : Généralisation auprès de toutes les Caisses d'Epargne
- Au fil de l'eau en 2023 (planning en cours d'élaboration)
  - Remontée automatique du BIC / IBAN
  - Ouverture des souscriptions démembrées
  - Ouverture au marché secondaire
  - Ouverture aux personnes morales





# Thanks!

